

d'abord, et gouvernementales ensuite, pour que le corps de Guibord reste où il est actuellement déposé. Que qu'il soit la question légale, il s'agit de tout autre chose aujourd'hui. Il y a des mesures d'expérience naturelle qui, dans les dangers imminents, ne connaissent d'autres lois que celles de la prudence. M. Doutré doit être averti que vouloir forcer actuellement les portes du cimetière, et montrer son mort au public, c'est tout simplement vouloir pousser le peuple à l'émeute.

"S'obstiner, dans de semblables occasions, à en appeler à la stricte lettre de la loi, c'est dire une parole inutile.

"Le peuple, dans ces moments d'excitation fébrile, ne peut pas toujours être conduit, ni retenu dans les bornes que nous voudrions.

"Que l'on ait assez de sagesse pour ne rien faire on permettra de nature à nourrir le feu qui menace de s'étendre et qu'on laisse Guibord dans le caveau d'où il n'aurait jamais dû sortir. La paix l'exige, du moins pour le moment."

M. Henry McKernan, ex-professeur au Collège de Ste. Anne

Nous ne pouvons que nous faire l'écho du bon accueil que reçoit M. McKernan, par la presse de Québec, à l'occasion de son entrée au Séminaire de Québec, comme professeur de la langue anglaise dans cette institution. M. McKernan mérite assurément ces éloges qu'il doit à son assiduité et à son amour du travail.

Voici ce que nous lisons dans le *Canadien* :

"Nous apprenons avec une vif satisfaction que notre ami, M. le professeur H. McKernan, est nommé professeur de la langue anglaise au Séminaire de Québec. M. McKernan a enseigné plusieurs années au Collège de Ste. Anne de la Pointe-aux-Lacs, avec un succès et un talent remarquables. C'est avec regret que les Messieurs de cette maison d'éducation se sont vus dans la pénible nécessité de le remercier de ses services, l'état difficile de leurs finances exigeant la plus sévère économie. Le Séminaire de Québec peut se féliciter de cette heureuse acquisition.

"M. le professeur McKernan doit aussi diriger le corps de musique des élèves du Séminaire. Ainsi placé sous la surveillance d'un aussi habile musicien, les élèves ne pourront que marcher rapidement vers le succès."

Le Collège de Ste. Anne a actuellement trois ecclésiastiques parlant l'anglais, employés exclusivement à l'enseignement du Cours Commercial qui sera aussi complet que les années précédentes, et recevra, de la part des directeurs, la même attention et les mêmes soins que par le passé.

L'Union Agricole Nationale

L'annonce de la formation d'une *Union Agricole Nationale* comprenant des *Cercles Agricoles* et une *Convention Agricole Nationale*, où les agriculteurs pourront se renseigner et discuter leurs intérêts, a été accueillie avec la plus grande faveur par la presse en général. Cependant, dans la plupart de nos campagnes, elle n'a eu jusqu'à présent qu'un faible écho parmi les cultivateurs. Ceux qui nous nous attendions de voir à la tête du mouvement ne paraissent même ne pas s'en occuper.

Quel est donc le cultivateur qui refuserait son concours à une association qui a pour devise : *Dieu et patrie*.

Serions-nous assez peu soucieux de nos propres intérêts pour nous refuser à une œuvre dont le programme est ainsi formulé : 1o. Améliorer la condition matérielle de la classe agricole ; 2o. Amener les cultivateurs à agir de concert pour surveiller leurs intérêts, avancer leur cause, et protéger par tous les moyens possibles ; 3o. Favoriser parmi eux la bonne entente et la véritable fraternité ; 4o. Diminuer le nombre des procès en faisant soumettre,

autant que possible, les difficultés à des arbitres pris parmi les membres de l'Union ; 5o. Travailler à faire respecter et mettre en vigueur toutes les lois et ordonnances utiles à l'agriculture ; 6o. Favoriser une éducation chrétienne et pratique par tous les moyens possibles ; 7o. Combattre énergiquement le luxe, l'ivrognerie et tous les désordres qui nuisent au bonheur du peuple ; 8o. Conserver et faire respecter les principes de foi et de morale sur lesquels repose le salut de notre nationalité ; 10. L'Union Agricole est et devra toujours rester indépendante de toute coterie politique : chacun de ses membres gardant toutefois la liberté de professer et de soutenir individuellement les opinions de son choix. Les discussions politiques sont formellement bannies de nos réunions, à moins qu'il ne s'agisse d'une question affectant directement les intérêts agricoles ; que cette association ne peut devenir une *société secrète*, demeurant en cela *fidèle et soumise aux prescriptions de l'Eglise Catholique*.

L'établissement de cette *Union Agricole Nationale* et la formation de *Cercles Agricoles* dans les différentes paroisses de notre Province, doivent attirer la plus grande attention du cultivateur, s'il a le sentiment de sa valeur et s'il comprend bien ses véritables intérêts : il gaisira avec avidité tout ce qu'il y a d'aventure dans ces réunions, dont l'un des principaux bienfaits sera de resserrer les liens d'estime et d'affection mutuelle entre les habitants de chaque paroisse comme de tous les cultivateurs de la Province de Québec qui forment la majorité de la population.

Si les cultivateurs se refusaient à cet appel de la part de personnes entièrement dévouées aux intérêts de l'agriculture, ils donneraient à penser que c'est à tort que l'on veut honorer leur profession, s'ils préféraient vivre dans l'isolement et la routine, plutôt que de s'associer au mouvement qui a pour objet de relever cet état et de l'élever en l'éclairant.

Associons-nous donc et rapprochons-nous ! Ayez de bornes dans nos champs, assez de limites dans nos cœurs. Souvenons-nous de ces paroles de l'illustre Bossuet : "Le frère aidé de son frère est une ville forte."

Que tous ceux donc qui désirent travailler à la formation d'un *cercle agricole* dans leur localité s'adressent, pour obtenir des renseignements, à M. J. A. Chicoine, St. Hyacinthe, P. Q. Ce Monsieur se fera un plaisir de leur communiquer les règlements concernant l'établissement de *cercles agricoles* dans les paroisses, ainsi que les conditions à remplir pour être représenté à la *Convention Agricole* qui devra se réunir dans les bâtiments de notre Parlement Provincial à Québec, à la prochaine Session.

Espérons que la formation de nombreux *Cercles agricoles* dans notre Province inaugurera une nouvelle ère d'union et de concorde qui tournera au profit de l'agriculture et des cultivateurs.

Nous souhaitons pouvoir, d'ici à quelque temps, donner les noms des paroisses où l'on aura à cœur de démontrer que les cultivateurs comprennent leurs véritables intérêts, surtout lorsqu'il en coûte si peu pour devenir membre de cette association : une contribution annuelle de trente sous est tout ce qui sera demandé à chaque membre.

Les réparations et le cultivateur soigneux ou négligent

Il est facile de juger, au premier coup d'œil, si un domaine appartient à un homme soigneux et qui entend ses intérêts, ou à un maître insouciant. Ici, nous voyons qu'à la première gouttière le maçon est sur les toits : que si du mortier ou une pierre se détachent des murs, ils sont aussitôt remis en place ; que si la pluie ou de grosses eaux ont creusé un petit ravin, il ne tarde pas à être comblé, etc. Tout annonce l'œil et la présence du maître. Oh ! combien le tableau change de l'autre côté ! c'est un pan de mur qui tombe, ce sont des poutres en l'air ou mal soutenues, des champs creusés, et dont toute la terre végétale est entraînée, et qui seront bientôt changés en vallons ; en un mot, on ne voit que dégradations ; mais comme dans cet état les dépenses que les réparations exigent seraient très considérables, on laisse tout déperir, et l'on est forcé de vendre à un prix très-modique un domaine autrefois excellent. Il ne faut pas des siècles pour produire ces désastres, c'est tout au plus l'affaire de huit à dix ans.

Rien ne vieillit sous un maître vigilant, rien ne devient caduc :